



## CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DE LA LIFA 16 NOVEMBRE 2024 – ESIEE Paris – NOISY-LE-GRAND (93)

Paris, le 16 octobre 2024

Madame, Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir participer à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE de la LIGUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME (LIFA) dont vous trouverez l'ordre du jour en annexe et qui se déroulera le :

**SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 A 10H00**  
**(Vérification des pouvoirs de 9H00 à 9H45)**  
**Amphithéâtre Marcel Dassault de l'ESIEE Cité Descartes**  
**2 bd Blaise Pascal – 93160 Noisy-le-Grand**

### MODALITES DES ELECTIONS ET DES VOTES

- ☞ Les élections au Comité Directeur se font au **scrutin de liste à un tour** ;
- ☞ Les membres votants de l'assemblée générale sont les clubs affiliés au moins 50 jours avant le 16 novembre 2024 (**y compris des sections locales**) ;
- ☞ Pour participer aux différents votes, **les représentants des clubs devront être licencié(e)s pour la saison administrative 2024-25 et en fournir le justificatif.** (Une attestation peut être imprimée à partir du système SI-FFA) ;
- ☞ Selon l'article 12 des statuts de la LIFA, **le nombre de voix** dont dispose chaque représentant de club est déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le club concerné au cours de la saison précédant l'assemblée générale.
  - ✓ De 1 à 50 licences : 1 voix
  - ✓ De 51 à 100 licences : 2 voix
  - ✓ De 101 à 150 licences : 3 voix
  - ✓ De 151 à 200 licences : 4 voix
  - ✓ De 201 à 300 licences : 5 voix
  - ✓ De 301 à 400 licences : 6 voix
  - ✓ Plus de 400 licences : 7 voix
- ☞ Le vote par correspondance est interdit ;
- ☞ Les clubs qui ne peuvent être représentés par leur président(e) ou leur secrétaire général(e) peuvent être **représentés par une personne licenciée de ce club** ;
- ☞ Le vote par procuration est autorisé ; **toutefois le représentant d'un club (au sens du paragraphe ci-dessus) ne peut recevoir un pouvoir que d'un seul autre club de sa ligue, étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.**

### SITUATION DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS.

Les clubs nouvellement affiliés **depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024/2025 disposent d'une voix sous réserve d'être valablement affiliés cinquante jours** au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

### CLUBS SECTIONS LOCALES

Les clubs associés des clubs référents ont le droit de vote et leur nombre de voix est déterminé en fonction du nombre de licences selon l'article 12 des statuts de la LIFA. De ce fait, les clubs référents ne portent pas les voix de leurs sections locales.

#### **ELECTION DES DELEGUE(E)S A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE (art. 35 et 36 des statuts LIFA)**

Les clubs de la LIFA sont représentés à l'Assemblée Générale Elective de la FFA du 14 décembre 2024 par 34 délégué(e)s élu(e)s au scrutin secret à un seul tour au cours de l'Assemblée Générale de la ligue. **Les candidat(e)s sont présenté(e)s par leur club au plus tard le 30 octobre 2024 (voir fiche type de candidature jointe).** Les candidat(e)s élu(e)s le sont pour la durée de l'Olympiade.

#### **PENALITE POUR NON REPRESENTATION**

Conformément au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale de la LIFA du 8 décembre 1973, tous les clubs (y compris les sections locales) **doivent être présents ou représentés** à l'Assemblée Générale. Les clubs qui ne rempliraient pas cette condition seront passibles d'une pénalité dont le montant a été maintenue par le Comité Directeur, lors de sa réunion du 2 juin 2016, à 30 € par tranche de 50 licenciés à la date de fin de période administrative soit au 31 août 2024).

#### **ÉLECTION AU COMITE DIRECTEUR (Art. 13, 14, 15, 16 ET 17 des statuts de la LIFA)**

**Art 14.1.** Le Comité directeur de la Ligue comprend obligatoirement, au minimum :

Des membres élus comprenant une représentation des deux sexes dont l'écart entre le nombre de membres de chacun des deux sexes ne peut pas être supérieur à 1. Le nombre de sièges ainsi obtenus sera arrondi à l'entier supérieur.

**Art 14.2** Le nombre de membres élus du Comité directeur est de 29. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art 15.1** Est éligible au Comité directeur de la Ligue, toute personne respectant les conditions suivantes :

- ✓ Avoir dix-huit ans révolus au jour de l'élection ;
- ✓ Être licencié auprès de la FFA au sein d'un Club membre de la Ligue à la date limite de dépôt des candidatures.

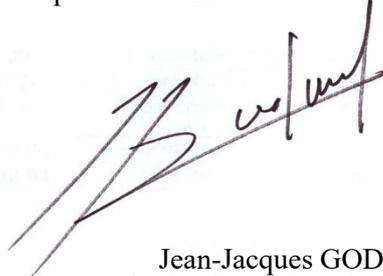
**Art 16.1** Chaque liste doit impérativement, pour être recevable, être composée d'un nombre de noms égal au nombre de sièges à pourvoir, classés et numérotés dans un ordre croissant correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges et dont l'écart entre le nombre de candidats de sexe féminin et de sexe masculin n'est pas supérieur à un (1). Les listes devront aussi comporter trois suppléants.

**Art 16.2** La liste complète devra être déposée en main propre ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la Ligue par la personne tête de liste ou par une personne titulaire d'une licence en cours de validité qu'elle aura spécialement et expressément mandatée, au plus tôt 35 jours (à partir du 11 octobre 2024) et **au plus tard 21 jours (soit le 25 octobre 2024 à 23 :59)** avant la date de l'assemblée générale élective de la Ligue, et être accompagnée d'un formulaire d'émargement dûment complété. La personne tête de liste sera la seule l'interlocutrice de la liste vis-à-vis de la Ligue durant tout le processus électoral.

**Art 16.3** Chaque candidat présent sur la liste devra obligatoirement être licencié à la date limite de dépôt des listes. A défaut, le dépôt de la liste sera considéré comme nul.

Les candidatures devront parvenir au siège de la LIFA, 164 rue Ordener 75018 – PARIS, (cachet de la poste faisant foi) ou par email à l'adresse suivante : [electionLIFA2024@athleif.org](mailto:electionLIFA2024@athleif.org) **au plus tard le 25 octobre 2024 à 23 :59 au plus tard** (voir fiche type de candidature jointe).

Veillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Jean-Jacques GODARD  
Président



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE LIFA**  
**16 novembre 2024**

**ORDRE DU JOUR**

**9H00 à 9H45 - Vérification des pouvoirs**

**10H00 - Début de l'Assemblée Générale**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ;**
- 2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024 ;**
- 3. Ouverture de l'AG par le Président ;**
- 4. Présentation des listes candidates ;**
- 5. Election et résultats ;**
- 6. Election des Délégués des Clubs à l'Assemblée Générale de la FFA et résultats ;**
- 7. Intervention des représentants des listes fédérales ;**

**Clôture de l'Assemblée Générale.**

**FICHE DE REPRÉSENTATION DU CLUB**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME**

**FICHE À REMETTRE AVANT L'AG POUR VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

Rappel des textes :

Article 9 - Représentants de Clubs et pouvoirs

9.1 Les Clubs sont représentés par leur Président ou toute personne mandatée expressément à cet effet. Cette dernière doit être licenciée au titre de ce Club à la date de l'assemblée générale, et être en possession d'un pouvoir à en-tête du Club, daté et signé de son Président ou de son Secrétaire général.

9.2 Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir une procuration que d'un seul autre Club de sa Ligue ; étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs (son mandat de représentant et une procuration).

9.3 Le vote par correspondance n'est pas admis.

**3 situations, 3 possibilités. Une seule est à utiliser par chaque club selon la situation**

**A - Si le club est représenté par son (sa) Président(e) ou son (sa) Secrétaire Général(e), remplir le cadre ci-dessous :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction\* : Président(e) / Secrétaire Général(e), N° de licence : \_\_\_\_\_

Signature :

(\* ) Rayer la mention inutile

**B - Si le club n'est pas représenté par le (la) Président(e) ou le (la) Secrétaire Général(e), mais par une personne du même club, remplir le cadre ci-dessous :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Président(e) / Secrétaire Général(e) \* du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Licence n° : \_\_\_\_\_ membre de mon club

pour représenter ce club à l'Assemblée Générale de la Ligue de ..... d'Athlétisme le 16 novembre 2024 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou \_\_\_\_\_ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(\* ) Rayer la mention inutile

**C - Si le club est représenté par une personne d'un autre Club, elle-même déjà chargée de représenter son propre club :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Président(e) / Secrétaire Général(e) \* du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Licence n° : \_\_\_\_\_ représentant **de son** club \_\_\_\_\_

pour représenter mon club à l'Assemblée Générale de la Ligue de ..... d'Athlétisme le 16 novembre 2024 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou \_\_\_\_\_ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(\* ) Rayer la mention inutile

**NB : le détenteur de la fiche C pour un autre club que le sien doit donc aussi être détenteur pour son club de la fiche A ou B**

# ÉLECTIONS COMITÉ DIRECTEUR LIFA

MODELE CANDIDATURE DE LISTE EN VUE DE L'ÉLECTION AU COMITE DIRECTEUR DU 16 NOVEMBRE  
2024

## LIGUE DE L'ILE-DE-FRANCE D'ATHLETISME

### ASSEMBLEE GENERALE

16 novembre 2024 / 10 heures / ESIEE 2 boulevard Blaise Pascal - BP 99  
93162 Noisy-le-Grand CEDEX • FRANCE

### CANDIDATURE

Selon les articles 14 des statuts, la composition des membres du Comité Directeur est la suivante :

**Nombre : 29 MEMBRES ELUS COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR**

Dont

femmes ;

hommes.

Il est rappelé que :

Les candidats doivent être rangés sur la liste en alternance de sexes.

L'écart entre le nombre de candidats de sexe féminin et de sexe masculin n'est pas supérieur à un ;

Je soussigné(e).....

Sexe :.....

Profession : .....

Demeurant .....

Code Postal..... VILLE.....

Licence:.....Club.....Dépt.....

Déclare sur l'honneur être en conformité avec les incompatibilités prévues à l'article 15 des statuts.

Je déclare également être candidat à l'élection au Comité Directeur et porter la liste ci-jointe.

Fait à ..... le..... 2024

Signature

**Attention : Pour être recevable, la liste complète doit être réceptionnée au siège de la Ligue avant le 25 octobre à 23 :59 par courrier à la LIFA ou par courriel à [electionLIFA2024@athleif.org](mailto:electionLIFA2024@athleif.org)**

## CANDIDATURE LISTE

Selon les articles 14 des statuts, la composition des membres du Comité Directeur est la suivante :

**Nombre : 29 MEMBRES ELUS COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR + 3 SUPLEANTS**

---

	Nom	Prénom	Sexe	Licence	Déclaration de candidature	Poste
Tête de liste						Président
1						Titulaire
2						Titulaire
3						Titulaire
4						Titulaire
5						Titulaire
6						Titulaire
7						Titulaire
8						Titulaire
9						Titulaire
10						Titulaire
11						Titulaire
12						Titulaire
13						Titulaire
14						Titulaire
15						Titulaire
16						Titulaire
17						Titulaire
18						Titulaire
19						Titulaire
20						Titulaire
21						Titulaire
22						Titulaire
23						Titulaire
24						Titulaire
25						Titulaire
26						Titulaire
27						Titulaire
28						Titulaire
1						Suppléant
2						Suppléant
3						Suppléant

Je déclare également cette liste candidate à l'élection au Comité Directeur et porter la liste ci-dessus.

Fait à ..... le..... 2024

Signature

**Attention : Pour être recevable, la liste complète doit être réceptionnée au siège de la Ligue avant le 25 octobre à 23 :59**

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS LIFA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFA**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DE LA LIFA  
16 NOVEMBRE 2024 – ESIEE Paris – NOISY-LE-GRAND (93)**

**MODÈLE DE FICHE DE CANDIDATURE**

**Doit parvenir, par courrier à la LIFA ou par courriel à [electionLIFA2024@athleif.org](mailto:electionLIFA2024@athleif.org)  
au plus tard le 31 octobre 2024 (minuit dernier délai, cachet de la poste faisant foi).**

Selon les articles 35 et 36 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue élit les représentants des clubs de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFA.

En vertu de l'article 35, le nombre de postes à pourvoir est de :

**34** délégués de clubs titulaires

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Je, soussigné ..... Président(e) / Secrétaire Général(e) du  
Club..... déclare que le Club ..... présente comme candidat(e) à  
l'élection des Délégués de Clubs de la Ligue

M. / Mme ..... titulaire de la Licence  
n° ..... **(valide pour la saison administrative 2024-25)**

au sein du Club ..... et demeurant

.....

.....

Code Postal .....

Ville .....

Fait à ..... le..... 2024

Nom et signature du Président /  
Secrétaire Général du Club

Nom et signature du / la candidat(e)

**Attention, un club ne peut présenter qu'un seul candidat à l'élection des délégués de club.**